COMMUNE DE SAINT-PIERRE-ÉGLISE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Manche

Accusé de réception en préfecture
050-215005398-20230405-DCM2023-18-DE
Date de télétransmission : 07/04/2023
Date de réception préfecture : 07/04/2023

Extrait du registre des délibérations

**Séance du 5 avril 2023**

**Date de la convocation :**
30/03/2023

**Date d'affichage :**
30/03/2023

**Nombre de conseillers :**
**Elus : 19**
**En exercice : 19**
**Présents : 16**
**Votants : 19**

L'an deux mil vingt-trois, le cinq du mois d'avril, à 18h30, le conseil municipal de la commune de Saint-Pierre-Église, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel DENIS, maire.

Etaient présents :
BILLET Anne, CABART Ludovic, COSTARD Charlotte, DENIS Daniel, DUPLESSIS Sophie, GUERARD Roland, LE BARON Stéphane, LEBIGOT Elodie, LECLERC Marie-Joëlle, MABIRE Isabelle, MARDOC François, MOREL Sophie, PAPON Anne-Laure, PLANQUE Yves, POREE Thierry, TRAVERS Rémy.

Etaient absents/excusés :
DUBOST Jean-François (pouvoir donné à LE BARON Stéphane), FRANKE Véronique (pouvoir donné à DENIS Daniel), LARONCHE Ludovic (pouvoir donné à LECLERC Marie-Joëlle).

Secrétaire de séance : LE BARON Stéphane

## Délibération n° 2023-18 : Plan de rénovation pluriannuel de l'éclairage public

Il a été demandé au SDEM une estimation pour la rénovation de l'éclairage public (plan pluriannuel) sur l'ensemble de la commune.

| Total définitif des travaux | Montant définitif des travaux (HT) | Financement SDEM50 | Participation de votre collectivité |
|---|---|---|---|
| Total définitif des travaux éclairage public du présent chapitre avec détail prévisionnel du financement SDEM50 et de la participation de votre collectivité | 98 300.00 € | 47 470.00 € | 50 840.00 € |

Nous avions au départ demandé un plan pluriannuel sur 4 ans, soit 12 700 € HT de travaux par an, mais après discussion lors de la commission finances élargie du 28 mars dernier, et aux vues de l'importance de réaliser rapidement des économies d'énergies et des aides actuellement en place, il a été décidé de réaliser cette rénovation en 2 ans.

Il a été ciblé les luminaires vétustes voire moyens, aussi bien à source vapeur de Mercure (7 en tout) que les sources sodium haute pression d'une puissance de 150W (46 en tout) soit un total de 53 lanternes. A cela s'ajoute le remplacement de 4 mâts vétustes et la sécurisation de 3 armoires non conformes (A06, A20 et A21). Et aussi un chiffrage moyen de système de détection pour un ensemble de 5 luminaires.

Le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche propose d'assurer la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage de ces travaux. Suite à l'estimation, le coût prévisionnel de ce projet est de 62 000€ HT pour la première année.

Acte de réception en préfecture
050-215005398-20230405-DCM2023-18-DE
Date de télétransmission : 07/04/2023
Date de réception préfecture : 07/04/2023

Conformément au barème du SDEM50, la participation de la commune de SAINT-PIERRE-ÉGLISE pour 2023, s'élève à environ de 25 420 € HT.

| Aides possibles | Coût total après financement du SDEM | DETR | Fonds de Concours | Total des aides | Reste à la collectivité |
|---|---|---|---|---|---|
| | | 30% | 40% du reste à charge | 58% | 42% |
| 1er Année | 25 420.00 € | 7 626.00 € | 7 117.60 € | 14 743.60 € | 10 676.40 € |

Les tarifs pour la seconde année dépendront du barème du SDEM50 de 2024. Une seconde délibération sera nécessaire pour engager ces travaux.

L'assemblée, à l'unanimité :

- DECIDE de la réalisation de la rénovation de l'éclairage public ;
- DEMANDE au SDEM50 que les travaux soient achevés pour le 1er trimestre de l'année 2024 ;
- ACCEPTE une participation de la commune de 25 420 € HT ;
- S'ENGAGE à rembourser les frais engagés par le SDEM50 si aucune suite n'est donnée au projet ;
- DONNE pouvoir au Maire pour signer toutes les pièces relatives au règlement des dépenses.

Extrait certifié conforme,
A Saint-Pierre-Église, le 5 avril 2023.

Le Maire,

MAIRIE DE ST-PIERRE-EGLISE (Manche)

Daniel DENIS